

VOUS CHERCHEZ UN MÉDECIN ? LE VÔTRE N'EST PAS DISPONIBLE ?

La cabine de téléconsultation de Bourg-en-Bresse est là pour vous

Pour vous faciliter l'accès aux soins et vous permettre d'obtenir un rendez-vous médical rapidement, le Département de l'Ain, la Préfecture, Grand Bourg Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse mettent à votre disposition une cabine de télé-médecine. En lien direct avec un médecin qui prend le temps d'échanger avec vous, et grâce aux différents instruments médicaux et capteurs, elle permet d'établir un diagnostic médical et donne lieu, si besoin, à une ordonnance et un arrêt maladie.

**Nouveau !
Accessible
à tout âge**

MAISON DE QUARTIER DES VENNES

11 rue la Fontaine - 01000 Bourg-en-Bresse

04 74 42 46 20

www.teleconsultation.ain.fr

GRAND
BOURG
AGGLOMÉRATION

Ville de
BOURG
en
BRESSE

PRÉFÈTE
DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

01
AIN
le Département

Comment ça marche ?



Prendre rendez-vous

- **Via le site internet :**

Créer un compte sur www.jetrouveunmedecin.fr

Une empreinte de carte bancaire vous sera demandée pour valider le rendez-vous (Le tarif et le remboursement sont identiques à une consultation classique chez le médecin, sans aucun surcoût. Vous ne serez débité qu'après la consultation).

- **Aide possible par la personne référente :**

04 74 42 46 20

- **Des rendez-vous disponibles dans les 72 h**

- **Consultations :** du lundi au vendredi

- **Ouvert à tous, quelque soit votre lieu d'habitation**

- **Accessible à tout âge, dès la naissance**



Pourquoi téléconsulter?

La majorité des pathologies peuvent être prises en charge en cabine de téléconsultation :

- états fébriles
- rhinopharyngites
- toux
- rhinites
- otites
- angines
- infections urinaires
- renouvellement d'ordonnance
- ...

Stéthoscope Fréquence cardiaque et saturométrie Électrocardiogramme Taille, Poids, IMC



Température



Tension



Examen ORL



Dermatoscope



Pendant la téléconsultation

- Sur place, une personne référente vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement.
- La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine. Un arrêt de travail peut également être établi.
- À chaque passage, la cabine est désinfectée, selon un protocole d'hygiène strict.

97,2 %

des patients sont satisfaits du service proposé



Infos pratiques

Plus d'informations sur www.teleconsultation.ain.fr